



# Compost de Bio-déchets des Ménages



Les composts de biodéchets des ménages sont issus de la collecte sélective de la partie fermentescible des ordures ménagères. Ils sont essentiellement constitués des restes de repas et de leur préparation, et d'autres déchets organiques ménagers tels mouchoirs en papier, déchets de plantes, etc. Leur humidité étant élevée, ils sont souvent mélangés à des structurants, principalement des déchets verts, pour pouvoir être compostés correctement.

## Un potentiel régional restant à valoriser...

Il n'existe pas encore de site en Provence-Alpes-Côte d'Azur produisant un compost de biodéchets des ménages, mais des productions existent en Languedoc-Roussillon, notamment sous l'impulsion du Syndicat du Centre Hérault, et en Rhône-Alpes.

**Attention**  
*Ne pas confondre les composts de biodéchets avec les composts d'ordures ménagères issus d'un tri mécano-biologique (TMB) : ces derniers ne sont pas autorisés en agriculture biologique.*

## Que dit la réglementation ?

Les composts de biodéchets des ménages, appelés «déchets ménagers compostés» dans l'annexe 1 du règlement (CE) n° 889-2008, définis ci-dessous, sont les seuls amendements organiques de cette annexe pour lesquels une exigence de qualité est demandée concernant les seuils limites en éléments traces métalliques (ETM). De plus, cette exigence va bien au-delà de celle de la norme NF U 44-051 que doivent respecter tous les amendements organiques mis sur le marché en France, puisque les seuils limites en ETM sont en moyenne de 2 à 5 fois plus faibles dans le règlement (CE) n° 889-2008.

Définition des déchets ménagers compostés ou fermentés :

*Produit obtenu à partir de déchets ménagers triés à la source, soumis à un compostage ou une fermentation anaérobie en vue de la production de biogaz. Uniquement déchets ménagers végétaux et animaux.*

*Doit être produit dans un système de collecte fermé et contrôlé, accepté par l'Etat membre.*

*Teneurs maximales en mg/kg de matière sèche : cadmium : 0,7 ; cuivre : 70 ; nickel : 25 ; plomb : 45 ; zinc : 200 ; mercure : 0,4 ; chrome (total) : 70 ; chrome (VI) : 0.*



MATIÈRES ORGANIQUES  
fiche N°13



# Caractéristiques agronomiques

## Valeur agronomique (en kg / tonne de produit brut)

Matière sèche (%)	Matière organique	C/N	Azote total N	Phosphore P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Potassium K <sub>2</sub> O	Calcium CaO	Magnésium MgO
630	258	13	10	7	11	54	5

### Effet amendement organique

Les composts de biodéchets présentent un Indice de Stabilité Biologique (ISB) moyen plus faible que celui des composts de déchets verts : 0,48 au lieu de 0,53<sup>1</sup>.

L'apport en matière organique stable dans le sol est de 125 kg par tonne de compost.

### Effet fertilisant

Les composts de bio-déchets sont plus riches en éléments fertilisants que les composts de déchets verts. L'azote des composts de biodéchets est encore moins disponible que celui des composts de déchets verts et peut même produire une **mobilisation de l'azote du sol après son enfouissement**.

Cette mobilisation est sans doute due à une teneur plus élevée en cellulose que dans les composts de déchets verts, cellulose encore présente au moment de l'apport si la maturation sur la plate-forme de compostage n'est pas suffisamment longue.

### Éléments traces métalliques (ETM)

Les teneurs en ETM des composts de biodéchets des ménages sont en moyenne plus élevées que celles des composts de déchets verts.

Le cuivre, le plomb et le zinc sont les éléments les plus

problématiques, mais certaines plates-formes de compostage arrivent cependant à produire des lots qui respectent les seuils du règlement (CE) n° 889/2008 pour tous les ETM.

en mg/kg MS	As	Cd	Cr	Cu	Hg	Pb	Ni	Se	Zn
Composts de biodéchets <sup>1</sup>	7	0,3	24,5	76	0,1	77	16	0	202
Composts de biodéchets SCH <sup>2</sup>	5,1	0,45	25,4	63	0,15	43	15,7	< 3	175
Valeurs limites du règlement (CE) n° 889/2008	-	0,7	70	70	0,4	45	25	-	200
Valeurs limites de la norme NF U 44-051	18	3	120	300	2	180	60	12	600

## Comment les utiliser ?

Comme les composts de déchets verts bruts, les composts de biodéchets sont à utiliser essentiellement pour remonter la teneur en matière organique des sols.

Leur teneur en potassium, non négligeable, est cependant à prendre en compte dans les sols qui en sont déjà bien pourvus<sup>3</sup>.

### Sources bibliographiques :

<sup>1</sup> ADEME, 2006 : moyennes sur 15 plates-formes de compostage

<sup>2</sup> Syndicat du Centre Hérault : moyennes sur 15 plates-formes de compostage

<sup>3</sup> Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc Roussillon, 2012, *Les produits organiques utilisables en Languedoc-Roussillon* tome 2

Rédacteur : Blaise Leclerc (Orgaterre) - Relecteurs : Fabien Bouvard (CRA PACA), Gérard Gazeau (CA 84)

Crédits photos : Blaise Leclerc – Mise en page : Brigitte Laroche, Bernard Nicolas

Coordination : CRA PACA - Maison des Agriculteurs - 22 rue Henri Pontier

13626 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 15 00 - f.bouvard@paca.chambagri.fr



ADEME

